

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3081

présenté par

M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup, M. Tryzna et Mme Dalloz

ARTICLE 13

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
